

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 octobre 2015
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés**

**Conseil de sécurité
Soixante-dixième année**

**Lettre datée du 13 octobre 2015, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part des graves préoccupations de l'Arménie face à l'aggravation sensible des tensions intervenue le long de la ligne des contacts entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan et à la frontière entre ce pays et l'Arménie, à la fin de septembre 2015.

Cette récente escalade a fait apparaître de nouvelles tendances inquiétantes. Tout d'abord, le nombre de pertes civiles et militaires a augmenté. Trois civils originaires de deux villages frontaliers situés en Arménie ont été tués par des attaques des forces armées azerbaïdjanaises commises à l'aide de lance-mortiers. Il s'agissait de femmes, dont deux âgées, qui ont péri dans leur maison et leur ferme, loin de toute position militaire.

En outre, les forces armées azerbaïdjanaises ont bombardé l'infrastructure militaire de l'Armée de défense du Haut-Karabakh, qui se trouve à 5 kilomètres de la ligne des contacts, en se servant d'obus de mortier de 120 mm, de roquettes de 107 mm et d'obusiers D-30 de 122 mm, ces derniers étant utilisés pour la première fois depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu de 1994. Les bombardements intenses ont fait 4 morts et 16 blessés dans les rangs de l'Armée de défense du Haut-Karabakh.

Le meurtre de civils dans les territoires arméniens frontaliers et le bombardement d'une infrastructure militaire située loin de la ligne des contacts montrent que l'Azerbaïdjan a choisi de franchir un cran dans l'escalade des tensions.

Le fait de prendre délibérément pour cible des civils, de même que la torture systématique et les meurtres de civils dans des secteurs arméniens frontaliers tombés aux mains de l'Azerbaïdjan et relevant de sa juridiction sont des actes qui peuvent être assimilés à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité et ne doivent pas rester impunis. Nous engageons la communauté internationale à condamner avec la plus grande fermeté les crimes perpétrés contre des civils.



Il convient de souligner que le moment choisi pour cette escalade délibérée des tensions ne doit absolument rien au hasard. L'Azerbaïdjan a pris l'habitude déplorable, au risque de faire des victimes, de faire monter les tensions à la veille de visites importantes dans la région et avant la tenue de réunions de haut niveau, affaiblissant et entravant ainsi le processus de négociations. Son dernier acte de provocation a été perpétré alors que les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont fait part de leurs attentes quant à des entretiens constructifs entre les Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères à New York, à la fin de septembre. On trouvera, en annexe à la présente lettre, le texte d'un communiqué de presse du Ministère arménien des affaires étrangères, relatif à l'entretien que le Ministre Édouard Nalbandian a eu le 24 septembre 2015 avec les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (voir annexe I).

Il est indispensable de mettre en place un mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu, si l'on veut assurer son maintien et mettre fin aux récriminations mutuelles des parties. L'Arménie a une fois encore réaffirmé son appui à la création d'un tel mécanisme, auquel l'Azerbaïdjan continue de s'opposer. C'est ce qu'ont constaté les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE dans leurs communiqués de presse en date du 26 septembre 2015. On trouvera, en annexe à la présente lettre, le texte de la déclaration de ces coprésidents (voir annexe II).

Par ailleurs, les efforts incessants que déploie l'Azerbaïdjan pour réduire la présence du Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'Azerbaïdjan qui vise globalement à empêcher toute consolidation d'un cessez-le-feu.

Enfin, il est évident que lorsque Bakou a intérêt à ce qu'il y ait un cessez-le-feu, comme cela a été le cas lors des Jeux européens qui se sont déroulés en Azerbaïdjan en juin 2015, ses forces armées sont parfaitement capables de garantir le respect de cette trêve. Les données relatives aux violations du cessez-le-feu avant, pendant et après les Jeux susmentionnés sont riches d'enseignements à cet égard. Ces faits montrent très clairement quelle est la partie à l'origine des violations du cessez-le-feu.

L'Arménie est intimement convaincue qu'un règlement politique du conflit exige des conditions favorables sur le terrain. Pour parvenir à une paix équitable durable et négociée, il faut consolider fermement le régime de cessez-le-feu et mettre fin à l'effusion de sang.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Zohrab **Mnatsakanyan**

**Annexe I à la lettre datée du 13 octobre 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Édouard Nalbandian s'entretient avec les Coprésidents
du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité
et la coopération en Europe**

Le 24 septembre 2015

À son arrivée à New York, dans la soirée du 24 septembre, le Ministre des affaires étrangères, Édouard Nalbandian, s'est entretenu avec les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Igor Popov, James Warlick et Pierre Andrieu. Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, Andrzej Kasprzyk, a pris part à cet entretien.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie a exprimé aux Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE son indignation face aux violations flagrantes du cessez-le-feu qui ont été commises par l'Azerbaïdjan et ont provoqué la mort de civils.

« L'Azerbaïdjan a pris l'habitude déplorable, au risque de faire des victimes, de faire monter la tension sur la ligne des contacts entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan et le long de sa frontière avec l'Arménie à la veille d'importantes visites dans la région et avant la tenue de réunions de haut niveau, compromettant ainsi le bon déroulement de ces réunions et entravant le processus de négociations », a souligné M. Nalbandian.

Condamnant fermement la violation du cessez-le-feu qu'a commise l'Azerbaïdjan et qui a causé la mort de trois Arméniennes, M. Nalbandian a ajouté : « Cette attaque, qui constitue un nouvel acte de provocation de l'Azerbaïdjan, a eu lieu après que les Coprésidents du Groupe de Minsk ont déclaré s'attendre à ce que des pourparlers constructifs entre les Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères s'engagent à New York ».

Durant l'entretien, des mesures susceptibles de contribuer à une stabilisation de la situation ont été examinées.

**Annexe II à la lettre datée du 13 octobre 2015
adressée au Secrétaire général par le Représentant
permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration à la presse des Coprésidents
du Groupe de Minsk de l'Organisation
pour la sécurité et la coopération en Europe**

New York, le 26 septembre 2015

Les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (l'Ambassadeur Igor Popov de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur James Warlick des États-Unis d'Amérique et l'Ambassadeur Pierre Andrieu de la France), et le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, se sont entretenus d'une part avec le Ministre arménien des affaires étrangères, Édouard Nalbandian, le 24 septembre, et d'autre part avec le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, Elmar Mammadyarov, le 25 septembre. Ils se sont également aussi entretenus, lors d'une réunion commune, avec les deux ministres susmentionnés, afin d'évoquer la nécessité immédiate d'atténuer les tensions le long de la ligne des contacts et de la frontière internationale, de faire avancer les négociations sur un règlement durable et d'appliquer des mesures de confiance. Les ministres ont accepté de poursuivre, de concert avec les Coprésidents, les préparatifs du prochain sommet présidentiel, qui doit se tenir avant la fin de l'année 2015.

Les Coprésidents ont demandé aux Présidents arménien et azerbaïdjanais d'accepter la mise en place d'un mécanisme de l'OSCE chargé d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu, en l'absence duquel les deux parties continueront de s'accuser mutuellement d'être à l'origine des attaques meurtrières lancées de part et d'autre de la ligne des contacts et de la frontière séparant l'Arménie de l'Azerbaïdjan. L'Arménie a accepté d'examiner les détails du mécanisme susmentionné et engagé l'Azerbaïdjan à faire de même.

Les Coprésidents ont condamné avec la plus grande fermeté l'utilisation de l'artillerie qui a causé de nouvelles pertes en vies humaines ces dernières 24 heures. Ils adressent leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes. L'escalade de la violence ne profite pas plus aux Azerbaïdjanais qu'aux Arméniens et nuit à la recherche d'un règlement négocié.

Les Coprésidents ont invité les parties à mettre en place des programmes d'échanges interpersonnels propres à renforcer la confiance entre les sociétés touchées par le conflit.